

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1723 :

Rénovation de l'éclairage public de la Commune de Saint-Pierre - Phase 2024-2027 -
Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Numéro de réception en préfecture
20241021-35-1723-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1723 : Rénovation de l'éclairage public de la Commune de Saint-Pierre - Phase 2024-2027 - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la réduction des consommations énergétiques est une priorité pour la collectivité.

En effet, agir sur l'éclairage public qui représente une dépense importante du budget communal est une action incontournable.

Pour mémoire, afin de déterminer les actions à mener pour rénover son parc d'éclairage public et sportif, la Ville de Saint-Pierre a lancé une mission de diagnostic type « ADEME » de son parc ainsi qu'une révision de son schéma directeur d'aménagement lumière.

Ce diagnostic a permis de relever, de façon exhaustive, tous les équipements, d'analyser leur état, leurs performances et enfin de proposer un schéma de rénovation par priorité d'action.

En 2023/2024, une phase expérimentale de rénovation d'éclairage public réalisée sur 360 points lumineux et 25 armoires a permis de préciser les choix techniques et de déployer une télégestion des points lumineux sur l'ensemble du parc, l'objectif étant de réduire les consommations électriques et les nuisances lumineuses.

Cette phase a fait l'objet d'une demande de financement auprès du **Conseil Régional autorité de gestion – Programme FEDER 2021-2027 et EDF (Cf DCM n°27/1208. en date du 26 juin 2023).**

Pour 2024 à 2027, en tenant compte des propositions issues du diagnostic, il convient de noter que 7340 points lumineux associés à une télégestion performante et 374 armoires sont concernés.

La stratégie de déploiement est la suivante :

- 2024/2025 : 2 000 points lumineux ;
- 2025/2026 : 2000 points lumineux ;
- 2026/2027 : 3 340 points lumineux.

Cette opération, dont le coût prévisionnel est de **9.4 M € HT**, est éligible au financement de **l'Union Européenne – Programme FEDER 2021-2027** et bénéficiaire de la prime **EDF**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

➤ Union Européenne :	3 835 473 € HT (41.12%)
➤ EDF :	2 936 000 € HT (31.47%)
➤ COMMUNE :	2 556 982 € HT (27.41%)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité,
- **DE SOLLICITER** la Région Réunion sur les fonds Européens, au titre de l'action 2.1.2 : **Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs ainsi qu'EDF ;**
 - **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
 - **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EX
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1723-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024